



Chères et chers adhérents,

*Au nom du bureau, nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour vous et vos proches. Plus globalement, je souhaite pour notre village et ses habitants la plus grande sérénité possible, au cœur de notre belle nature et de nos forêts si vivantes. Croyez bien que notre association continuera son action pour qu'elles soient encore longtemps préservées.*

*L'année 2024 a été riche d'actions dont nous avons pu présenter le bilan à l'assemblée générale du 22 novembre dernier. Nous avons analysé la deuxième version du dossier déposé par le promoteur du projet éolien et transmis nos analyses au conseil municipal et à plusieurs institutions, surtout la DREAL et la préfecture. Nous avons étendu notre travail d'information personnalisée avec un affichage mis à jour en forêt, une centaine de visites chez les vanoscois, des courriers spécifiques aux 45 gîtes proches de la zone menacée, une présence régulière au marché de Vanosc et notre journée « Charousse vivante ! Préservons la nature » en juillet.*

*Le dossier est toujours en cours d'instruction à la DREAL et le public ne sera averti de l'enquête publique qu'au dernier moment, à peine un mois avant qu'elle ne commence. Il est donc très important de nous tenir prêts, sans céder à deux tentations aussi négatives l'une que l'autre: nous illusionner en croyant que le projet est abandonné, alors qu'il est, au contraire, encore bien vivant, et inversement nous laisser démobiliser par l'attente et le silence des institutions.*

*Le président,  
Jean-Marc Serve*

## Le projet de Burdignes: un risque pour Vanosc

Comme cela a été annoncé dans la presse, le Conseil d'Etat a finalement rendu une décision négative concernant le recours déposé contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon validant les permis de construire des 5 éoliennes de Burdignes et de Saint-Sauveur en Rue.

**Pour autant, le combat continue contre ce projet générant de risques pour les habitants de Vanosc** en particulier pour la qualité de leur eau. La cour a notamment considéré : « En jugeant que l'étude d'impact du projet était suffisante en ce qui concerne les risques pour les points de captage d'eau utilisés pour l'alimentation en eau potable des populations alors même que celle-ci ne mentionnait pas les captages d'eau non déclarés, la cour n'a ni commis d'erreur de droit ni dénaturé les pièces du dossier qui lui était soumis. »

Cet avis valide la procédure suivie, mais pas le fonds du dossier, s'appuyant sur le caractère « non déclaré » de certains captages, qui, pourtant existent bel et bien !

Ce projet fait aujourd'hui l'objet de 4 grandes demandes de modifications :

- Une augmentation de hauteur de 125 mètres à 150 mètres (20%) des 10 pieds éoliens.
- Une augmentation de la puissance installée de 3 MW entre 3,6 MW (20%) et 4,26MW (42%)
- Un agrandissement de la lentille de fondation
- Une modification de l'itinéraire d'accès entraînant la création d'une piste de 4,7 km en pleine forêt, du Tracol à Célarier, probablement goudronnée !

**A n'en pas douter des modifications substantielles de ce projet, de nature à générer de nouvelles études.**

## Pour préparer l'enquête publique

Le projet de Vanosc a fait l'objet d'une révision en cours d'étude par la DREAL et les services de l'état. Cette nouvelle version acte du risque du projet pour l'environnement et la qualité de l'eau puisqu'elle modifie l'implantation d'une éolienne proche d'une source du Malbuisson et formalise une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées. **Ceci ne fait que valider nos alertes vis-à-vis de ce projet.**

Les avis qui vont être formulés par la MRAE, la DREAL et la CNPN sur ce nouveau projet vont être cruciaux pour son avenir et autant d'éléments à utiliser lors de l'enquête publique.

Nous vous en informerons.

**Votre mobilisation reste essentielle pour exprimer votre opposition à ce projet lors de cette enquête.**

## Samedi 5 juillet 2025 : « Charousse vivante, préservons la nature »

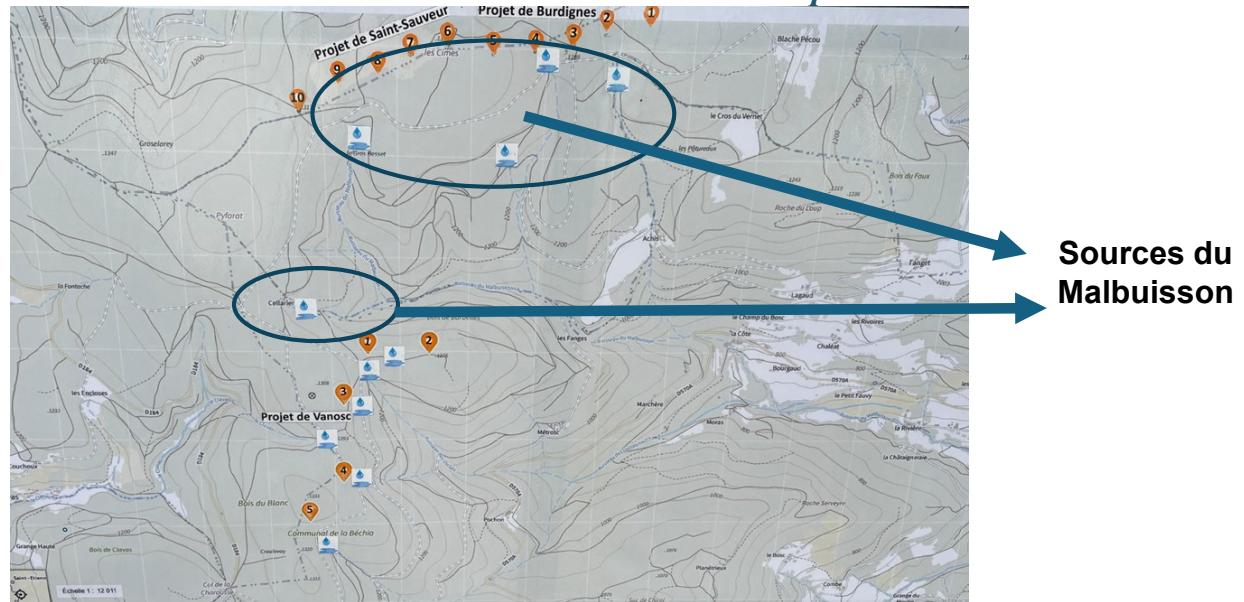
Comme l'an dernier, ce sera une journée de convivialité, d'échanges, d'information et de réflexion autour du site naturel menacé par le projet éolien de Vanosc. En plein air, au col de la Charousse, nous pourrons rencontrer des artistes, écouter des conférences, et partager des moments festifs aussi.

**Nous espérons vous y voir nombreuses et nombreux.**

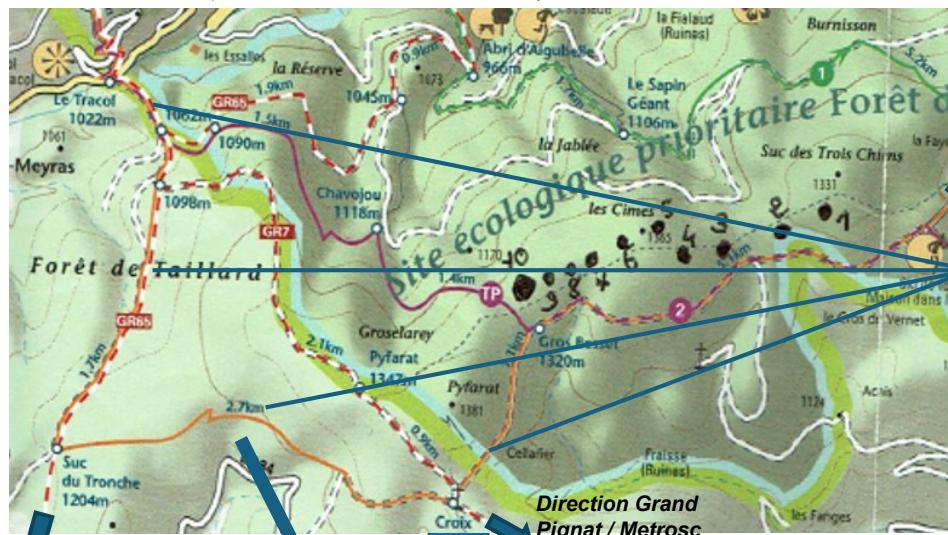




## Le projets des Ailes de Taillard et Vanosc et les sources d'eau à proximité immédiate



**Le projet de piste du Tracol à Célarier, par le GR65 et une liaison de 2,7 km du Suc de la Tronche (commune de Riotord) à la Croix de Célarier, comportant des pentes > 15% ! .**

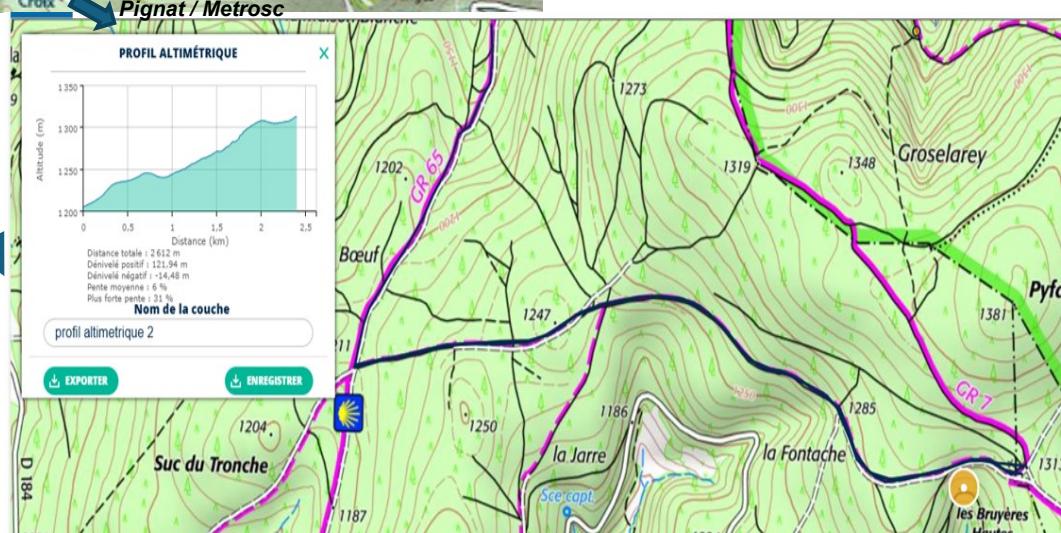


**Direction La Faye**

**Projet de tracé du chemin d'accès :  
(Tracol → GR65 Suc de Tronche  
→ Célarier  
→ Piste direction La Faye)**

**Direction Les Setoux**

**Zoom sur la jonction  
GR65 / GR7  
( 7 m de large hors  
virages ?  
Goudronnée ? )**



preservonsvanosc@gmail.com  
<https://www.preservonsvanosc.com/>

Le Grand Pignat  
92 route de la Charousse  
07690 Vanosc

Pour adhérer ou régler votre cotisation  
<https://www.helloasso.com/associations/preservons-vanosc>

Jean-Marc Serve, président, 06 08 68 33 50  
Patricia Mercader, présidente-adjointe, 06 22 35 59 96  
Auguste Mathevet, trésorier, 06 04 47 46 16